

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 décembre 2024**

**Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Renouvellement de la convention entre la ville de Quimper et l'association Théâtre de Cornouaille**

**Le Théâtre de Cornouaille est chargé d'une mission artistique et culturelle d'intérêt général en référence au cahier des missions et des charges du label « Scène Nationale ». Les objectifs et modalités de mise en application de cette mission sont précisés dans la convention pluriannuelle multipartite d'objectifs 2024-2026.**

**Par une seconde convention, la commune de Quimper confie en outre à la Scène Nationale de Quimper deux autres missions complémentaires, que sont :**

- l'entretien du théâtre de Cornouaille et de ses équipements en bon état de marche ;**
- l'accueil à la demande de la ville des pratiques artistiques amateurs locales.**

**\*\*\***

Le Théâtre de Cornouaille a été inauguré en 1998. Il accueille la programmation de la Scène Nationale de Quimper, labellisée en 1994 afin d'y développer un pôle d'excellence musicale, théâtrale, circassienne et chorégraphique avec une programmation pluridisciplinaire et transdisciplinaire comportant une dominante musicale et un soutien à la création.

Dans le prolongement historique de cette dynamique, l'Etat, le Département du Finistère et la Ville de Quimper ont signé en 2023 une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Théâtre de Cornouaille, titulaire du label Scène Nationale, pour une durée de 4 ans.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs fixe la mise en œuvre concrète du projet artistique, les modalités de financement et les relations avec les partenaires institutionnels et les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Le théâtre de Cornouaille est chargé d'une mission artistique et culturelle d'intérêt général en référence au cahier des missions et des charges du label « Scène Nationale », en vue de :

- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, avec une action forte menée dans le domaine de la création musicale ;
- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine et en favorisant l'échange entre les créateurs, les interprètes et leur public ;
- participer dans son aire d'implantation (Ville, Communauté d'Agglomération, Département, Région) à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Par une seconde convention, la commune de Quimper confie en outre à la Scène Nationale de Quimper les missions complémentaires suivantes :

- entretenir le théâtre de Cornouaille et ses équipements en bon état de marche et assurer de manière autonome les différentes visites périodiques relatives au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public approuvé par arrêté du 25 juin 1980 modifié (registre de sécurité présent au sein de l'établissement) ;
- accueillir, dans les meilleures conditions possibles sur les plans techniques et administratifs, à la demande de la Ville, les accueils des pratiques artistiques amateurs locales initiées par celle-ci ou par des tiers – hors des périodes d'utilisation du théâtre par la Scène nationale.

La précédente convention arrivant à échéance au 31 décembre 2024, il est proposé de la renouveler pour une durée de 4 ans, renouvelable trois fois.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention entre la commune de Quimper et le Théâtre de Cornouaille.